Image not found or type unknown

pension alimentaire non payé

Par **vespi**, le **15/03/2012** à **21:18**

voila, en faite je suis séparé depuis 10 mois , nous ne vivons plus ensemble depuis et nous procédons a un divorce amiable qui perdure. Nous avions établit un droit d visite pour le pere , ainsi que la moitié des vacances comme si le divorce été déja officiel ,puisqu'e les enfants on besoin de voir aussi leur pére. Seulement voila, comme le divorce n'est pas encore prononcé, le pére profite de ca pour arréter de payer la pension des qu'il en a envie. S'il veut voir ces enfants ,il est normal qu'il paye pour l'education et les besoins de ces enfants. Que puis avoir comme recourt pour ca, sachant que le divorce ne sera prononcé que dans 2 mois.?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés